

## ETUDIANTS DU PROGRAMME DE DOUBLE DIPLÔME

Pour pouvoir exercer sa profession en Argentine:

- Pays avec accord de réciprocité (France et Italie)

Démarche d'**HOMOLOGATION** des études secondaires.

- Pays sans accord de réciprocité (Allemagne)

Démarche de **REVALIDATION** des études secondaires.

***Dans les deux cas la démarche doit être conclue au moment de recevoir le titre universitaire.***

Pour réaliser ces démarches il faudra présenter les documents spécifiés par le Ministère d'Education. La liste de documents à apporter se trouve dans le site web de la "Dirección de Validez Nacional de Títulos y Diplomas":

<http://www.me.gov.ar/validez/turnos/>

A son arrivée à la UB, l'étudiant devra se mettre en contact avec Astrid Van den Neucker qui le guidera tout au long de la démarche d'homologation ou de révalidation des études secondaires.

***Important: l'étudiant devra avoir en sa possession les documents originaux exigés par le Ministère d'Education.***

En cas de doute, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec:

Mg. Astrid Van den Neucker

[astrid.vandenneucker@ub.edu.ar](mailto:astrid.vandenneucker@ub.edu.ar)

bureau 11 ,17e étage

tel: 00 54 11 4788 5400 int.2512